CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-6/01

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteur : PELABERE Michèle

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : CALVET Jean

OBJET: Budget Primitif 2011: Culture.

Ce rapport présente les propositions budgétaires 2011 "Culture" au titre de la politique culturelle départementale pour les domaines d'intervention "Développement culturel" et "Développement de la lecture publique".

Pour le domaine "Développement culturel", le montant total des dépenses de fonctionnement 2011 proposées s'élève à 6 422 209 €. Ces crédits de fonctionnement permettent ainsi de maintenir les actions prioritaires du développement culturel à savoir l'aide aux lieux de diffusion, aux Compagnies en résidence, aux enseignements artistiques, aux pratiques amateurs et aux festivals et manifestations. Les conventions passées avec les organismes ou associations à vocation départementale pourront être reconduites afin de poursuivre l'accompagnement et la mise en réseau de ces acteurs culturels. Le montant total des crédits de paiement en investissement (1 230 109 €) proposé tient compte dans un contexte contraint du rythme prévisionnel de réalisation des opérations par les maîtres d'ouvrage.

Pour le domaine "Développement de la lecture publique", le montant total des dépenses de fonctionnement proposées à l'inscription s'élève à 1 038 500 €., permettant ainsi de poursuivre les actions initiées dans le cadre du plan « Collège du XXIème siècle », de poursuivre les actions "Passeurs Culturels" et "Première page" et de développer les services de ressources numériques.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2011 des opérations suivantes :

Domaines d'intervention	Actions	Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Développement culturel	Actions culturelles.	Aide acquisition renouvellement matériel	50 000,00
		Equipement culturel Sénart	4 000 000,00
Développement de la lecture publique	Développement du réseau - Médiathèque	Réinformatisation de la médiathèque de Pontault Combault	13 000,00
		Subvention d'investissement/Aide à l'informatisation	25 000,00
		Subvention d'investissement/Equipement mobilier	25 000,00

Article 2 : d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2011 de l'opération suivante :

Domaines d'intervention	Actions	Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Développement culturel	Dépayz'arts	Festival Départemental	1 465 000,00

Article 3 : de créer les enveloppes de subventions 2011 suivantes :

Enveloppe(s) de subvention	CP 2011
ACT'ART	1 501 670,00
Antenne départementale de culture du coeur	50 000,00
Arts plastiques	203 100,00
Actions culturelles	1 936 000,00
Cinéma	5 000,00
Compagnies artistiques professionnelles	375 000,00
Décentralisation enseignements artistiques	910 000,00
Festivals et manifestations culturelles locales	435 000,00
Musique et danse	432 385,00
Théâtre	22 950,00

Enveloppe(s) de subvention	CP 2011
Aide à la création d'emploi	15 000,00
Aide au développement documentaire	35 000,00
Aide aux actions culturelles	35 000,00
Association culture et bibliothèque pour tous	4 500,00
Association des bibliothèques de Seine et Marne	800,00
Association ESAUPE (Entente pour la sauvegarde du patrimoine écrit)	3 700,00
Résidence d'Auteur	10 000,00

Article 4 : de renouveler les adhésions pour l'année 2011 aux organismes suivants :

- à l'association (loi 1901) Agence pour le Développement Régional du Cinéma « ADRC »,
- l'association (loi 1901) Fédération Nationale des Communes pour la Culture,
- l'association (loi 1901) Territoires et Cinéma,
- l'association « les rencontres » Association des villes et régions de la grande Europe pour la culture.

Et de prélever les crédits sur l'action « Autres – développement culturel » et l'opération « Cotisations » du domaine « Développement culturel ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ